

## Table des matières

Préface.....	3
Les Groupes Al-Anon et Alateen à l'œuvre.....	5
Condensé des politiques Al-Anon et Alateen.....	79
Manuel des Services Mondiaux.....	137
Les Douze Concepts de Service d'Al-Anon.....	178
Charte de la Conférence des Services Mondiaux d'Al-Anon.....	228
Appendice : Motion Alateen de 2003 du Conseil d'Administration.....	232
Index.....	235

Note : Les lignes verticales noires dans les marges extérieures indiquent les changements apportés au contenu des versions v1 et v2; les lignes verticales oranges indiquent les changements apportés à v3.

## Introduction

Ces énoncés de politiques ont été élaborés à partir des questions et des expériences de la fraternité Al-Anon à travers le monde. Ce sont des interprétations de nos guides de base : les Douze Traditions et les Douze Concepts de Service.

Les questions et expériences partagées proviennent de plusieurs sources – de membres Al-Anon et Alateen, de congrès régionaux et nationaux, de Délégués à la Conférence des Services Mondiaux – et elles nous sont parvenues de tous les points des États-Unis, du Canada et de nombreux autres pays.

Quand un membre ou un groupe cherche des éclaircissements sur une question quelconque relative à la fraternité Al-Anon, c'est la responsabilité du Comité des politiques du Bureau des Services Mondiaux (BSM) d'émettre des énoncés qui interprètent les Traditions et les Concepts et qui en favorisent l'utilisation. Après l'approbation du Conseil d'Administration et de la Conférence des Services Mondiaux, ces énoncés sont insérés dans le Condensé des politiques. Pour en arriver à des réponses logiques, utiles et empreintes d'amour, il faut du temps et de la patience tant de la part du membre ou du groupe qui cherche des éclaircissements que de celle du Comité des politiques du BSM.

Alors que notre fraternité prend de l'expansion et qu'il y a de plus en plus d'idées émises et de questions soulevées, efforçons-nous de vivre avec et selon les politiques exposées ici, ayant la certitude que des changements et des ajouts seront faits au fur et à mesure que les circonstances et notre croissance l'exigeront.

## Procédure suivie pour déterminer nos politiques

Le Comité des politiques du BSM est composé d'un président, de tous les membres du Conseil d'Administration, des membres du Comité exécutif et des membres de la Conférence du personnel administratif du BSM.

On fait souvent appel au Comité des politiques du BSM lorsqu'il y a confusion sur l'application d'une Tradition spécifique dans une situation nouvelle ou controversée au sein d'Al-Anon ou d'Alateen. Le comité se réunit régulièrement au cours de l'année afin d'examiner chaque problème ou sujet et d'en discuter à la lumière des Traditions, et détermine la recommandation d'une politique appropriée. Les politiques proposées sont ensuite soumises pour étude au Conseil d'Administration.

Chaque année, le président du Comité des politiques présente à la

## Évènements Al-Anon/Alateen avec participation AA

Les corps de service Al-Anon invitent parfois AA à participer à un évènement organisé par Al-Anon. (Voir la directive *La coopération entre Al-Anon et AA* [FG-3].)

### Répartition des profits

Les surplus de fonds sont souvent utilisés pour établir le « capital de démarrage » du congrès suivant. L'accumulation de larges sommes d'argent étant découragée, conformément aux Traditions et aux Concepts d'Al-Anon, les surplus de fonds excédant un « capital de démarrage » pour l'évènement suivant peuvent être donnés au District, au Service d'Information Al-Anon (SIA), à la Circonscription ou au BSM.

### Vidéos

Parfois, des vidéos sont diffusées à certains évènements pour le divertissement et l'éducation. En raison de la politique de non-affiliation stipulée dans la Sixième Tradition, seules les vidéos approuvées par la Conférence sont diffusées.

## Maintien de l'anonymat aux évènements

### Enregistrements vidéo et filmage

Les enregistrements vidéo ou le filmage, quel qu'en soit le format, ne sont pas autorisés aux congrès, ateliers, ou autres évènements, car cela va à l'encontre de la Onzième Tradition, en ce qui a trait au maintien de l'anonymat. (Voir « Anonymat ».)

### Annonces d'évènements

Divers types d'évènements sont organisés afin que les membres Al-Anon et Alateen puissent se rassembler pour le divertissement et la fraternité, pour célébrer le rétablissement et approfondir leur compréhension du programme Al-Anon/Alateen.

Quand ils annoncent ces évènements, il serait utile que les membres prennent en considération les principes spirituels suivant :

- Coopération
- Participation
- Responsabilité
- Objectif commun
- Unité ou bien commun

Le rétablissement Al-Anon/Alateen et les évènements pour le service cultivent un sentiment de communauté. Reconnaissant le besoin spirituel d'appartenir à un groupe, le principe de participation est ce qui lie les membres de la fraternité à ces évènements.

## Congrès et autres évènements

Les évènements Al-Anon et Alateen attirent un grand nombre de membres, les engageant à célébrer et partager leurs expériences. L'envergure et la teneur de ces évènements tendent à varier.

### Congrès

Parmi les évènements Al-Anon/Alateen, les plus communs sont les congrès de la Circonscription qui rassemblent des membres de l'ensemble de la Circonscription pour célébrer le rétablissement; en général durant la fin de semaine. Les congrès de la Circonscription qui sont organisés pour Alateen sont souvent appelés conférences (Voir les directives *Congrès Al-Anon/Alateen de la Circonscription* [FG-20] et *Les congrès Alateen* [FG-16] pour obtenir des suggestions plus précises sur la façon de choisir des organisateurs, de planifier le programme, les finances, etc.)

### Ateliers

Une Circonscription, un District, un Service d'Information Al-Anon (SIA)/ Intergroupe, ou un ou plusieurs groupes Al-Anon/Alateen inscrits peut organiser une série d'ateliers pendant une fin de semaine, une journée ou une soirée d'ateliers et de réunions, de déjeuners ou de banquets. Ces activités sont planifiées conformément aux principes spirituels des Douze Traditions afin d'aborder les divers sujets qui présentent un intérêt pour les membres ou pour les activités d'information publique. Les évènements organisés pour les fins de semaine sont souvent une combinaison d'ateliers et de réunions avec conférenciers.

### Participation Alateen

Alateen fait partie de la fraternité Al-Anon. Les membres Alateen doivent être intégrés aux activités Al-Anon partout où c'est possible; aussi bien au niveau de la Circonscription qu'au niveau local. La décision que les membres Alateen aient ou non un programme distinct relève de l'autonomie du comité organisateur. Tous les évènements qui incluent Alateen doivent être conformes aux consignes Alateen de sécurité et de conduite de la Circonscription dans laquelle l'évènement a lieu. (Voir « Alateen » : « Évènements avec participation d'Alateen ».)

## Évènements AA avec participation Al-Anon/Alateen

Les Alcooques Anonymes (AA) invitent parfois Al-Anon/Alateen à participer aux congrès et conférences au niveau de la Circonscription ou au niveau local. La décision d'y participer ou non relève de l'autonomie de la Circonscription/du corps de service local. (Voir la directive *Participation Al-Anon/Alateen à un congrès AA* [FG-7].) Les congrès AA doivent avoir la participation d'Al-Anon s'ils veulent qu'Alateen participe.

## Aux réunions

Les membres se demandent parfois s'il est approprié d'annoncer un événement particulier. Les points ci-après devraient être pris en considération au moment de décider les choses à annoncer aux réunions :

- Des événements organisés ou liés au BSM, à une Circonscription, à un District, à un Service d'Information Al-Anon (SIA)/Intergroupe ou un ou plusieurs groupes Al-Anon ou Alateen peuvent être annoncés aux réunions. Ces événements qui rassemblent les membres leur permettent de partager leurs expériences et de discuter.
- Al-Anon est souvent invité par AA à participer à des événements liés au rétablissement. Pratiquement dès le début, Al-Anon a pris part à ces événements. Une telle participation a souvent entraîné une croissance d'Al-Anon et un meilleur esprit de coopération entre les deux fraternités. Lorsqu'Al-Anon participe par l'intermédiaire d'un de ses corps de service ou un groupe inscrit à un événement AA comprenant des conférenciers et des ateliers, ces événements peuvent être annoncés aux réunions.

## Au BSM

Le BSM affiche les événements suivants sur son calendrier :

- les événements Al-Anon organisés par le BSM ou par les corps de service Al-Anon;
- seulement les événements AA avec participation Al-Anon par l'intermédiaire de ses corps de service Al-Anon. Un représentant du corps de service Al-Anon informe le BSM dudit événement pour que celui-ci puisse être affiché.

## Activités étrangères à la fraternité

Al-Anon ne s'affilie à aucune organisation, ne donne son appui ni ne s'oppose à aucune autre philosophie, thérapie, ou à aucun autre programme spirituel. D'après notre expérience, la confusion survient quand de telles activités sont annoncées dans les bulletins de nouvelles des Circonscriptions, les bulletins Al-Anon/Alateen locaux, sur les sites Web Al-Anon et aux réunions des groupes.

Par conséquent, le nom d'Al-Anon/Alateen ne peut à juste titre être utilisé pour identifier ou annoncer des retraites, des événements, ou des activités parrainées par d'autres organismes. Cela s'applique quand la majorité ou même la totalité des participants sont des membres Al-Anon/Alateen. Sans quoi il pourrait y avoir malentendu quant au but et au rôle d'Al-Anon. Afin d'éviter tout soupçon d'affiliation de la part d'Al-Anon/Alateen, il est important que la promotion de telles activités se fasse en dehors des réunions et des locaux de réunions d'Al-Anon/Alateen.

## L'anonymat et les médias

La Onzième Tradition établit une directive spécifique : « ... nous devons toujours garder notre anonymat personnel aux niveaux de la presse, de la radio, du cinéma et de la télévision. » C'est la politique d'Al-Anon/Alateen d'interpréter la Onzième Tradition afin d'y inclure l'Internet aussi bien que toute autre nouvelle forme de médias destinés au public. L'anonymat personnel dans les médias protège la fraternité contre le membre Al-Anon/Alateen qui pourrait être tenté de rechercher la notoriété publique.

Lorsque quelqu'un écrit ou parle en tant que membre Al-Anon/Alateen dans n'importe quel type de médias, la presse, la radio, le cinéma, la télévision, l'Internet ou toute autre nouvelle forme de médias destinés au public, les membres utilisent seulement leur prénom et l'initiale de leur nom de famille ou un pseudonyme. Les membres peuvent aussi parler sans s'identifier ou encore signer leur article « Anonyme ».

Sur les photos destinées à être publiées et dans les émissions télévisées, sur vidéocassettes, au cinéma ou sur Internet, le visage complet des personnes identifiées comme membres ne devrait pas être dévoilé.

Sur tout site Internet accessible au grand public, qu'il s'agisse d'un site Al-Anon ou non, le nom complet, les numéros de téléphone ou autres informations pouvant identifier les participants ne sont pas affichées s'il est établi qu'elles correspondent à un membre Al-Anon/Alateen. (Voir « Anonymat » : « L'anonymat à l'intérieur d'Al-Anon/Alateen » : « L'anonymat dans les publications Al-Anon et Alateen ».)

## L'anonymat et les professionnels

Il est important de faire connaître Al-Anon/Alateen par notre travail d'information publique auprès des nombreux types de professionnels qui entrent en contact avec des familles souffrant des conséquences de la consommation d'alcool d'une autre personne. Lorsqu'ils travaillent avec les professionnels, les membres Al-Anon et Alateen sont plus efficaces et crédibles lorsqu'ils donnent leur nom au complet ainsi que les informations permettant de les rejoindre. Bien que l'anonymat personnel ne soit pas nécessaire pour les communications avec les professionnels, il est important de les informer de l'importance de l'anonymat et de la confidentialité dans Al-Anon/Alateen.

Note : Les membres Alateen doivent se conformer aux lois locales ainsi qu'aux exigences Alateen de leur Circonscription en ce qui concerne l'anonymat personnel dans tous les travaux des communications avec le public.

## Les communications électroniques à l'extérieur d'Al-Anon

Les courriers électroniques fournissent une façon rapide et facile pour communiquer le message Al-Anon/Alateen aux médias et aux professionnels. L'adresse de courrier électronique professionnel des membres ne devrait pas être utilisée pour les communications Al-Anon, ce qui pourrait laisser entendre une affiliation, et pourrait nuire à la vie privée du membre.

Par conséquent, le Conseil d'Administration a décidé de céder ses fonctions administratives à un Comité exécutif composé de huit membres dont la disponibilité est plus régulière et qui ont le pouvoir de gérer les affaires du Bureau des Services Mondiaux au nom du Conseil d'Administration dans l'intervalle des réunions du Conseil. Ce Comité exécutif est composé de trois membres Al-Anon qui, de préférence, ne font pas partie du Conseil d'Administration et qui sont élus par le Conseil d'Administration; du directeur général, d'un membre Al-Anon votant faisant partie du personnel administratif du Bureau des Services Mondiaux; des présidents du Comité des finances et du Comité des politiques; et du président du Conseil d'Administration qui sert en tant que membre ex officio. Le président de ce Comité exécutif est élu par le Conseil d'Administration.

Ce comité prend en considération toutes les propositions et les approbations de projets provenant des comités et du personnel administratif qui ne dépassent pas le budget ou qui sont conformes au cadre des politiques existantes. Si le projet excède le budget, il est dirigé vers le Comité des finances. S'il implique un changement des politiques, le projet est dirigé vers le Comité des politiques.

De ce fait, le Conseil [d'Administration] est devenu le gardien et le garant de la saine gestion du Bureau des Services Mondiaux d'Al-Anon.

Visant à abriter le Bureau des Services Mondiaux, la CSM a approuvé en 1994 l'achat de la propriété pour une période d'essai de quinze ans. Afin de s'assurer qu'AFG ne soit pas détourné de son but premier, la motion requerrait que le Conseil d'Administration établisse un Comité exécutif pour la gestion des biens immobiliers. En 1995, la CSM a approuvé une motion pour former le Comité exécutif pour la gestion des biens immobiliers, également pour une période d'essai de quinze ans. Après avoir achevé les périodes d'essai, les règlements administratifs ont été modifiés en 2012 afin d'inclure le Comité exécutif pour la gestion des biens immobiliers comme l'un des comités du Conseil d'Administration.

Le Comité exécutif pour la gestion des biens immobiliers est composé de trois membres Al-Anon sans attribution régionale qui ne sont pas des Administrateurs et qui sont élus par le Conseil d'Administration, le responsable des affaires (directeur des finances et exploitation) et le président du Comité des finances. Le président du Comité exécutif pour la gestion des biens immobiliers est élu par le Conseil d'Administration et est sélectionné parmi les trois membres sans attribution régionale. Le directeur général et le président du Conseil d'Administration ne sont pas des membres ex officio de ce comité et ne peuvent pas assister aux réunions du comité, à moins d'y avoir été invités.

Le Conseil d'Administration délègue au Comité exécutif pour la gestion de la propriété immobilière la supervision et la gestion des biens immobiliers appartenant à Al-Anon Family Group Headquarters, Inc.

Le Conseil d'Administration a l'autorité d'établir d'autres comités exécutifs s'il le juge nécessaire.